

Éthique des

Sciences et Technologies

à l'UNESCO

E

D

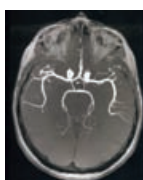
Q

I

H

T

E



Division de l'Éthique des Sciences
et des Technologies
Secteur des Sciences Sociales et Humaines
Organisation des Nations Unies pour
l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO)

Design & Production : Julia Cheftel

Photos :

UNESCO/ Dominique Roger, Jean Mohr

Commission Européenne

ONU Photo/Tim McKulka

NASA Center for Nanotechnology & JPL/USGS

Réseau d'Imagerie Parisien

Imprimerie : UNESCO, France

Papier : Condat Matt

SHS/EST/GEOBS/2008/PI/1
UNESCO © 2008

Éthique des sciences et des technologies à l'UNESCO

QUAND ET QUOI ?

L'implication de l'UNESCO dans la promotion de réflexions internationales sur l'éthique des sciences de la vie a commencé dans les années 1970 et débouché sur la création dans les années 1990 du Programme sur l'éthique des sciences et des technologies (avec d'abord, en 1993, les travaux sur la bioéthique). Ce programme répond à deux soucis principaux :

- le rythme rapide du développement scientifique ne s'accompagne pas nécessairement de débats dans la société en général sur les effets d'un tel développement ; et
- le progrès scientifique effréné n'est pas toujours acceptable d'un point de vue éthique.

POURQUOI L'UNESCO ?

À l'ère de la mondialisation, le développement et la diffusion des sciences et des technologies sont de plus en plus mondialisés. Il est donc urgent d'établir et de promouvoir des normes et des valeurs communes, de favoriser des principes éthiques et des règles pour encadrer le progrès scientifique et le développement technologique et d'assurer à tous l'accès aux bénéfices des avancées scientifiques et technologiques.

L'UNESCO, en tant qu'organisme du système des Nations Unies doté d'un mandat particulier dans le domaine des sciences sociales et humaines, est stratégiquement bien placée pour promouvoir un cadre éthique mondial pour les sciences et les technologies. En intégrant le Programme sur l'éthique dans le Secteur des sciences sociales et humaines, l'UNESCO reconnaît que l'éthique doit :

- être ancrée dans la réflexion philosophique ;
- être fondée sur le système des droits de l'homme ; et

- opérer dans le cadre des sciences tout en conservant une position indépendante et critique à l'égard de ces dernières.

Ces principes fondamentaux constituent une base solide qui permet au Programme de coopérer efficacement avec les sciences, d'introduire l'éthique dans l'éducation et de renforcer le lien éthique entre le progrès scientifique et les contextes culturels, juridiques et religieux dans lesquels celui-ci a lieu.

QUI ET COMMENT ?

La Division de l'éthique des sciences et des technologies est chargée d'organiser et de mettre en œuvre les activités définies dans le Programme. Grâce à ces activités, l'UNESCO développe et renforce les liens entre les spécialistes de l'éthique, les scientifiques, les décideurs et le grand public afin d'aider les États membres à adopter des politiques judicieuses et motivées sur les questions éthiques qui se posent dans le domaine des sciences et des technologies.

Les deux principaux domaines d'activité de la Division sont la **bioéthique** et **les sciences et les technologies**. Les activités menées sont appuyées et renforcées par plusieurs grands projets :

- Assistance aux comités de bioéthique (ACB)
- Programme d'éducation en éthique (PEE)
- Observatoire mondial d'éthique (GEObs)
- L'Éthique autour du monde



POUR PLUS
D'INFORMATIONS

Site web de la Division :
[www.unesco.org/
shs/fr/ethics](http://www.unesco.org/shs/fr/ethics)

Bioéthique

L'UNESCO s'occupe de bioéthique depuis les années 1970 et son programme dans ce domaine a été officiellement créé en 1993. Ce programme constitue un cadre intellectuel de réflexion multidisciplinaire, pluraliste et multiculturelle sur la bioéthique grâce aux organes statutaires compétents et grâce à l'organisation d'activités concernant la bioéthique dans le monde entier. L'UNESCO entend favoriser des débats nationaux et internationaux sur les principales questions d'éthique que posent les récents développements intervenus dans les sciences de la vie et leurs applications en vue de mettre au point un cadre normatif commun d'éthique pour la communauté internationale et ses États membres.

ORGANES STATUTAIRES

L'UNESCO a deux organes statutaires dans le domaine de la bioéthique pour lesquels la Division assure les fonctions de secrétariat : le Comité international de bioéthique (CIB) et le Comité intergouvernemental de bioéthique (CIGB).



■ Comité international de bioéthique (CIB)

Le CIB a été créé en 1993. Composé de 36 experts indépendants nommés par le Directeur général de l'UNESCO, il encadre les progrès des recherches dans les sciences de la vie et leurs applications en veillant au respect des principes de dignité et de liberté de la personne humaine. Le CIB est la seule instance internationale qui a pour fonction d'approfondir la réflexion dans le domaine de la bioéthique. Ses tâches consistent notamment :

- 1/ à favoriser la réflexion sur les enjeux éthiques et juridiques des recherches dans les sciences de la vie et leurs applications ;

- 2/ à encourager l'échange d'idées et d'informations, notamment par l'éducation ;
- 3/ à encourager des actions de sensibilisation de l'opinion, des milieux spécialisés et des décideurs, publics et privés, intervenant dans le domaine de la bioéthique ;
- 4/ à coopérer avec les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales concernées par les questions soulevées par la bioéthique ainsi qu'avec les comités nationaux et régionaux de bioéthique et instances assimilées ; et
- 5/ à contribuer à la diffusion des principes énoncés dans les déclarations de l'UNESCO sur la bioéthique et à l'approfondissement des questions posées par leurs applications et l'évolution des techniques en cause.

■ Comité intergouvernemental de bioéthique (CIGB)

Le CIGB a été créé en 1998. Il est composé de 36 États membres, élus par la Conférence générale de l'UNESCO, dont les représentants se réunissent au moins une fois tous les deux ans pour examiner les avis et recommandations du CIB. Il informe le CIB de son point de vue et soumet ses opinions ainsi que ses propositions concernant la suite à donner aux avis et recommandations du CIB au Directeur général de l'UNESCO afin qu'il les transmette aux États membres, au Conseil exécutif et à la Conférence générale.

ACTIVITÉS NORMATIVES



La nécessité de fixer des principes directeurs éthiques universels portant sur toutes les questions relevant de la bioéthique ainsi que de promouvoir l'émergence de valeurs communes est de plus en plus soulignée dans le débat international. Le besoin d'entreprendre une action normative dans le domaine de la bioéthique se fait sentir dans le monde entier et est souvent exprimé par les scientifiques et les praticiens eux-mêmes, ainsi que par les législateurs et les citoyens.

L'UNESCO a confirmé au fil des ans son rôle normatif en matière de bioéthique en assurant l'adoption des instruments internationaux suivants :

- *Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme* (1997, approuvée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1998)
- *Déclaration internationale sur les données génétiques humaines* (2003)
- *Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme* (2005)

SENSIBILISATION ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

L'UNESCO s'emploie à définir des questions éthiques pour des régions données en vue d'arrêter et de mettre en œuvre des stratégies permettant de promouvoir et d'approfondir une réflexion éthique dans ces domaines. Elle contribue également à former et à sensibiliser à la bioéthique les spécialistes (chercheurs, juristes, journalistes, etc.), les décideurs, le grand public et certains groupes cibles.

L'UNESCO joue un rôle de conseiller auprès des États membres qui souhaitent favoriser une réflexion et un débat sur la bioéthique, établir un comité national d'éthique et définir des normes et/ou des dispositions législatives nationales dans ce domaine. Elle contribue au renforcement des capacités nationales et régionales en facilitant la mise en place de réseaux d'institutions et de spécialistes s'intéressant à la bioéthique et encourage l'établissement ou le renforcement de centres régionaux d'information et de documentation sur la bioéthique. Au niveau universitaire, les Chaires UNESCO en bioéthique facilitent la coopération régionale entre les universités et l'UNESCO dans le domaine de l'éducation en bioéthique.

Grâce à son action normative et aux rencontres intellectuelles multiculturelles et multidisciplinaires sans équivalent qu'elle organise, l'UNESCO a été reconnue comme l'organisme chef de file en matière de bioéthique au sein du système des Nations Unies. Elle fait office de secrétariat permanent pour le Comité interinstitutions des Nations Unies sur la bioéthique créé en 2004 à l'initiative du Directeur général. Ce comité se compose d'organismes du système des Nations Unies concernés par la bioéthique (qui sont membres, comme l'OMS et la FAO) ainsi que d'organisations et d'institutions intergouvernementales internationales menant des activités dans le domaine de la bioéthique (qui sont membres associés, comme l'Union africaine et le Conseil de l'Europe). Le Comité interinstitutions est un lieu de débat et d'échange d'information dans le domaine de la bioéthique et des questions connexes, s'attachant tout particulièrement aux droits de l'homme. Il examine des sujets et des questions d'actualité en vue de déterminer dans quels cas il pourrait être utile d'entreprendre une action concertée ou conjointe et dans le but de repérer les principales déficiences ou difficultés affectant la coopération auxquelles il conviendrait de remédier.



POUR PLUS
D'INFORMATIONS

Site web sur la
bioéthique :

[www.unesco.org/
shs/fr/bioethics](http://www.unesco.org/shs/fr/bioethics)

Sciences & Technologies



Le Programme de l'UNESCO sur l'éthique des sciences et des technologies, qui date de 1998, a pour objet de permettre la considération des sciences et des technologies dans un cadre éthique en mettant en évidence les nouveaux enjeux et en favorisant une meilleure connaissance de leurs implications éthiques, en élaborant et en affinant des cadres conceptuels en concertation avec de multiples parties intéressées et en évaluant l'intérêt de nouveaux mécanismes éthiques.

Le Programme est notamment axé sur :

- **L'éthique scientifique**, qui expose clairement les valeurs fondamentales et les règles de base de la recherche scientifique et de ses applications, alors même que les conflits d'intérêts risquent de devenir de plus en plus nombreux (par exemple, du fait des pressions liées à la nécessité de publier, des pratiques de commercialisation ou des exigences en matière de sécurité), et qui évalue les mécanismes institutionnels définissant la liberté et la responsabilité des chercheurs.
- **L'éthique environnementale**, qui contribue à déterminer, à clarifier et à mettre en avant les valeurs morales qui doivent être défendues dans le domaine de l'environnement, compte tenu des problèmes que posent par exemple le changement climatique et la pression croissante qui s'exerce sur des ressources rares et des systèmes socioéconomiques vulnérables.
- **Les questions éthiques liées aux nouveaux défis et aux nouvelles technologies**, comme la technologie spatiale, la nanotechnologie et les moyens technologiques de plus en plus nombreux qui permettent de surveiller et de contrôler les personnes et les flux d'information, compte tenu en particulier des besoins des pays en développement, d'où la nécessité d'assurer un accès à des technologies originales et novatrices peu sophistiquées et peu coûteuses répondant aux besoins sociaux.

ORGANE STATUTAIRE

La Division assure les fonctions de secrétariat pour la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST), organe consultatif et instance de réflexion créée en 1998 et composée de 18 experts indépendants. La COMEST a pour rôle d'énoncer des principes éthiques susceptibles d'éclairer les débats des responsables politiques à la lumière de critères qui ne soient pas strictement économiques. Elle adresse des recommandations au Directeur général de l'UNESCO sur des questions soumises à son examen par l'UNESCO. Les tâches de la COMEST consistent à :

- 1/ conseiller l'Organisation sur l'orientation de son programme relatif à l'éthique des connaissances scientifiques et des technologies ;
- 2/ être un forum intellectuel pour l'échange d'idées et de données d'expérience ;
- 3/ déceler dans ce cadre les signes précurseurs de situations à risques ;
- 4/ jouer le rôle de conseiller auprès des décideurs politiques à cet égard ; et
- 5/ favoriser le dialogue entre la communauté scientifique, les décideurs politiques et le grand public.



Les travaux de la Commission sont destinés à :

- ramener au niveau régional le débat mondial en établissant des rapports plus directs avec la communauté scientifique et en appelant l'attention sur les questions qui concernent plus particulièrement certaines régions ;
- fournir aux États membres des outils spécifiques et correspondant à leurs besoins, en particulier grâce à des activités normatives ;
- faire respecter les normes établies par la communauté scientifique et par les dirigeants politiques, en sensibilisant ainsi l'opinion aux questions d'éthique et en donnant aux parties prenantes les moyens d'apporter des solutions à ces questions. Une attention particulière est accordée à l'enseignement de l'éthique dans le cadre de l'éducation scientifique.

LABORATOIRE D'IDÉES

L'UNESCO réunit des groupes spéciaux d'experts éminents pour faire le point des connaissances et recommander les mesures à prendre dans des domaines de l'éthique appliquée. Les domaines d'action actuels sont notamment l'éthique scientifique, l'éthique environnementale et les questions éthiques liées aux nouveaux défis et aux nouvelles technologies. Mais l'UNESCO s'intéresse également à d'autres questions comme la pratique éthique de l'utilisation de l'eau, l'éthique spatiale et le principe de précaution.

Reconnaissant que la sensibilisation est essentielle pour favoriser l'éthique dans le domaine des sciences et des technologies, l'UNESCO vise non seulement les spécialistes de l'éthique, la communauté scientifique et les décideurs, mais aussi le grand public et en particulier les jeunes, comme en témoigne clairement la liste des participants aux sessions ordinaires de la COMEST organisées dans le monde. L'action de renforcement des capacités menée par l'UNESCO dans le domaine de l'éthique des sciences et des technologies prend la forme de mesures d'éducation, d'établissement de réseaux et de fourniture de ressources et de conseils techniques.

**POUR PLUS
D'INFORMATIONS**

Site web sur
les sciences et
les technologies :
[www.unesco.org/
shs/fr/est](http://www.unesco.org/shs/fr/est)

Assistance aux Comités de Bioéthique (ACB)

L'initiative ACB est destinée à renforcer les infrastructures de bioéthique dans les États membres en créant des comités nationaux de bioéthique ou en améliorant le fonctionnement des comités existants. Il s'agit d'une composante essentielle de l'action de l'UNESCO en matière de renforcement des capacités dans le domaine de la bioéthique. Cette initiative découle de la *Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme* (2005) qui prône la création de comités d'éthique indépendants, multidisciplinaires et pluralistes aux niveaux national, régional, local et/ou institutionnel. Les comités de bioéthique constituent une structure idéale pour assurer la mise en œuvre des divers instruments normatifs adoptés par l'UNESCO dans le domaine de la bioéthique, pour fournir des orientations et des conseils aux décideurs et aux gouvernements et pour favoriser un débat, des analyses et l'élaboration de politiques en matière de bioéthique.

Dans le cadre de la stratégie ACB, le renforcement des capacités se fait en trois étapes :

OBTENTION D'INFORMATIONS

Cette étape consiste à rechercher et réunir des informations précises au sujet des comités d'éthique existant dans les pays, de l'enseignement de l'éthique assuré au niveau universitaire, des organes consultatifs d'éthique établis à différents niveaux, de l'éthique liée à la législation et aux directives, des codes de conduite et des mécanismes de révision de l'éthique. Ces informations, qui permettent de faire une analyse des infrastructures de bioéthique, sont conservées dans l'Observatoire mondial d'éthique (GEObs) (voir la section consacrée à GEObs).

FOURNITURE D'INFORMATIONS PRATIQUES

L'UNESCO fournit des informations pratiques sur les comités nationaux de bioéthique dans une série de guides, notamment :

- *Guide n° 1 – Établir des comités de bioéthique*
- *Guide n° 2 – Les comités de bioéthique au travail : procédures et politiques*
- *Guide n° 3 – Éduquer les comités de bioéthique*

Ces guides contiennent des informations sur les différentes étapes à suivre pour créer un comité national de bioéthique ; sur les méthodes et procédures de travail recommandées pour faire du comité un organe effectif et efficient ; et sur les besoins de formation et d'éducation des membres du comité. L'UNESCO ne préconise pas un modèle particulier : chaque État membre est libre de décider des modalités d'établissement et des spécificités de son comité.



APPUI TECHNIQUE

Par l'intermédiaire de la Division, l'UNESCO a constitué deux groupes de travail d'experts possédant une expérience pratique en ce qui concerne les comités nationaux d'éthique pour qu'ils apportent un appui technique à la création de tels comités. L'un est anglophone, l'autre francophone. Un appui technique est fourni durant les trois phases suivantes :

- Fourniture de recommandations pratiques pour la mise en place des comités nationaux de bioéthique ;
- Appui aux comités nationaux de bioéthique une fois établis pour la mise au point de méthodes de travail et de procédures opérationnelles appropriées ; et
- Amélioration du fonctionnement des comités nationaux de bioéthique, une fois ceux-ci opérationnels, à travers une évaluation et une formation de leurs membres.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Site web sur l'Assistance aux comités de bioéthique :
www.unesco.org/shs/fr/ehics/abc

Programme d'Éducation en Éthique (EEP)

L'importance et la nécessité de l'enseignement de l'éthique scientifique ont été mises en avant et soulignées dans la *Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme* (1997) et dans la *Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme* (2005) adoptées par l'UNESCO, ainsi que dans la *Déclaration sur la science et l'utilisation du savoir scientifique* (1999) adoptée par la Conférence mondiale sur la science. La COMEST, dans son rapport sur *L'enseignement de l'éthique* (2003), a encouragé les universités et autres institutions d'enseignement supérieur à mettre en



place un enseignement d'éthique à trois niveaux : des cours élémentaires, des cours plus avancés et des cours menant à un doctorat. Elle a également recommandé à l'UNESCO de développer des cours d'éthique, de soutenir l'enseignement de l'éthique dans les pays en développement et de mettre en place des chaires UNESCO pour promouvoir l'enseignement de l'éthique. À la 32^e session de la Conférence générale de l'UNESCO, en 2003, les États membres ont souligné la nécessité de mettre en place et de soutenir des programmes d'enseignement de l'éthique, non seulement en bioéthique mais dans l'ensemble de l'éducation scientifique et professionnelle. Compte tenu de ces recommandations et déclarations, l'UNESCO a lancé en 2004 le Programme d'éducation en éthique. La finalité générale des activités menées par l'UNESCO au titre de ce programme est de renforcer et d'accroître les capacités des États membres en matière d'éducation en éthique.

Les activités du programme sont interdépendantes et se présentent comme suit :

REPÉRAGE DES EXPERTS EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT DE L'ÉTHIQUE

Il s'agit de réunir des informations sur les experts en éthique et en enseignement de l'éthique dans le monde afin de déterminer les moyens de collaboration et d'échange ainsi que les besoins en matière de promotion et de renforcement de l'enseignement de l'éthique. Les données concernant ces experts sont ensuite incorporées dans l'Observatoire mondial d'éthique (voir la section consacrée au GEObs).

ÉCHANTILLONNAGE DES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT DE L'ÉTHIQUE

Afin de faciliter la mise au point, la comparaison et l'éventuelle validation des programmes d'enseignement de l'éthique, il est nécessaire de rassembler des informations sur les programmes existants. Cela permet d'échantillonner, de comparer et d'échanger les données d'expérience. Des échantillons sont rassemblés non seulement dans le domaine de la bioéthique (telle qu'elle est enseignée dans les écoles de médecine ou les écoles d'infirmières), mais aussi dans d'autres secteurs de l'éthique, tels que l'éthique environnementale et l'éthique scientifique (telles qu'elles sont enseignées dans les écoles scientifiques et les départements des sciences humaines).

Cinq formulaires ont été conçus pour permettre l'obtention de données normalisées et comparables au sujet des activités d'enseignement concernant les programmes universitaires initiaux, les programmes de master, les programmes de formation professionnelle, les programmes de spécialisation et les programmes de doctorat. Les formulaires ont été et continueront d'être distribués aux experts identifiés dans les divers groupes d'États membres. Ces experts seront invités à présenter une description détaillée de leurs programmes, puis à participer à des réunions régionales pour discuter des descriptions soumises et les revoir. Une fois validées, les descriptions de programme sont incorporées dans l'Observatoire mondial d'éthique (voir la section consacrée au GEObs).

DÉVELOPPEMENT DE COURS DE BASE EN BIOÉTHIQUE

La qualité des programmes existants étant extrêmement hétérogène, il est nécessaire d'établir des normes et des critères pour les programmes d'enseignement de l'éthique afin de promouvoir un enseignement efficace de l'éthique dans des contextes différents. Un Comité consultatif d'experts pour l'enseignement de l'éthique a été créé afin d'aider la Division à mettre en œuvre cet aspect du programme. Ce comité se compose d'experts du CIB, de la COMEST, de l'Association médicale mondiale (AMM), de l'Académie des sciences du tiers monde et d'un représentant des Chaires UNESCO. Le premier travail du Comité consiste à mettre au point une proposition de cours de base en bioéthique à partir de la *Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme* (2005). Le cours de base en bioéthique vise expressément à faciliter la tâche des professeurs qui envisagent d'introduire l'éthique ou d'explorer de nouvelles méthodes d'enseignement de l'éthique dans leur programme de formation médicale ; en cas de succès, le cours pourrait être adapté pour d'autres matières.

FORMATION DES PROFESSEURS D'ÉTHIQUE

Un constat commun qui découle de l'opération de repérage des programmes d'enseignement de l'éthique est que ces programmes sont fragiles. Aucune base institutionnelle solide ni aucune action systématique ne sont prévues, le plus souvent, pour créer une nouvelle génération de professeurs d'éthique. Sans le concours de professeurs enthousiastes, il est fort probable que les programmes disparaîtront des cursus de formation. Si l'on veut que les programmes perdurent, il faut



conforter les efforts entrepris. Le cours de formation de professeurs d'éthique a été mis en place en coopération avec la Chaire UNESCO de bioéthique d'Haïfa (Israël) pour remédier à ce problème en formant une nouvelle génération de professeurs d'éthique. Les objectifs de ce cours de formation sont les suivants :

- initier les étudiants aux moyens et ressources de l'enseignement de l'éthique ;
- apprendre aux étudiants les méthodologies et les méthodes de l'enseignement de l'éthique ; et
- évaluer et guider les étudiants lors de la présentation de leurs compétences pédagogiques sous la supervision de professeurs expérimentés.

RESSOURCES ÉDUCATIVES

Pour soutenir les programmes d'enseignement de l'éthique, des ressources suffisantes doivent être mises à la disposition des étudiants comme des professeurs. Forte de son expérience en matière d'éducation, l'UNESCO est bien placée pour répondre à ce besoin. Des outils pédagogiques peuvent être fournis gratuitement, par exemple dans le cadre de la distribution de matériels ou de la diffusion de documents via l'Internet. Il est également nécessaire de mettre au point de nouveaux outils pédagogiques qui tiennent compte de la diversité des situations culturelles et éthiques existant dans le monde. L'UNESCO contribue à l'élaboration d'outils pédagogiques de ce type au moyen de diverses publications, notamment les publications du CIB et de la COMEST, et en coopération avec les Chaires UNESCO.

CHAIRES UNESCO

Les Chaires UNESCO secondent l'Organisation dans la mise en œuvre du Programme d'éducation en éthique. Les activités menées avec les Chaires visent souvent à renforcer des programmes d'enseignement/de recherche existant dans le domaine de la bioéthique ou de l'éthique des sciences et des technologies. Il existe

des Chaires UNESCO en bioéthique à Barcelone (Espagne), Brasilia (Brésil), Buenos Aires (Argentine), Egerton (Kenya), Haïfa (Israël), Lima (Pérou) et Washington D.C. (États-Unis d'Amérique).

ÉTABLISSEMENT DE CENTRES RÉGIONAUX D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION

Une fois que des activités sont entreprises dans une région, il est important pour les activités futures de disposer d'une information et d'une documentation adéquates concernant les matériels venant de la région même, et ceci dans la langue de travail officielle utilisée dans cette région. Des centres régionaux d'information et de documentation sont créés à cet effet, qui permettent aussi de fournir des outils pédagogiques aux étudiants et aux enseignants de la région.



COOPÉRATION INTERNATIONALE ET ASSISTANCE TECHNIQUE

L'UNESCO collabore avec divers réseaux régionaux et internationaux pour promouvoir l'enseignement de l'éthique dans le monde. La Division fournit également une assistance technique à la demande des États membres ou des universités, des organisations et des établissements pour l'élaboration de programmes d'enseignement de l'éthique.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Site web du Programme d'éducation en éthique (PEE) :

www.unesco.org/shs/fr/ethics/eep

Observatoire Mondial d'Éthique (GEObs)

L'Observatoire mondial d'éthique (GEObs) est un système de bases de données de portée mondiale sur la bioéthique et les autres domaines de l'éthique appliquée des sciences et des technologies, tels que l'éthique de l'environnement, l'éthique des sciences et l'éthique des technologies. Ce projet est gratuitement accessible en ligne, aussi bien pour les États membres que pour le grand public, dans les six langues officielles de l'UNESCO (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe). GEObs se veut un centre de référence consultatif et comparatif sur les activités d'éthique dans le monde qui encourage la coopération. Il vise aussi à devenir une structure essentielle de soutien et de promotion des activités en matière d'éthique en aidant les États membres et les autres parties intéressées à identifier des experts, à établir des comités d'éthique, à élaborer des politiques éclairées dans le domaine de l'éthique et à concevoir des programmes d'enseignement de l'éthique. Il a également pour objet de soutenir et d'enrichir l'ensemble des activités menées dans le cadre de la Division.

L'observatoire se compose des bases de données suivantes :

BASE DE DONNÉES 1 : WHO'S WHO DE L'ÉTHIQUE (EXPERTS EN ÉTHIQUE)

Cette base de données est une compilation des informations concernant les experts en éthique dans le monde. Les experts sont sélectionnés à l'issue d'un processus d'examen par les pairs tenant compte de leurs récentes publications et de leur participation à des projets de recherche dans le domaine de l'éthique des sciences et des technologies, ainsi que du niveau et de l'ampleur de la composante éthique de leur formation et de leur expérience professionnelle.

BASE DE DONNÉES 2 : INSTITUTIONS DANS LE DOMAINE DE L'ÉTHIQUE

Cette base de données fournit des informations sur les départements, instituts, centres, commissions, conseils, comités, organes d'examen, sociétés, associations et autres entités compétentes dans le domaine de l'éthique des sciences et des technologies. Les institutions figurant dans la base de données ont fait l'objet d'un examen portant sur leur mission, leurs activités et leurs publications destiné à confirmer leur action dans le domaine de l'éthique des sciences et des technologies.

BASE DE DONNÉES 3 : PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT DE L'ÉTHIQUE

Cette base de données contient des descriptions de programmes d'enseignement dans les domaines de la bioéthique et de l'éthique des sciences et des technologies, réunies dans le cadre du Programme d'éducation en éthique (voir la section consacrée à ce programme).

BASE DE DONNÉES 4 : LÉGISLATION ET PRINCIPES DIRECTEURS EN MATIÈRE D'ÉTHIQUE

Cette base de données est un recueil d'exemples et de descriptions de législations et de principes directeurs relatifs à l'éthique adoptés dans divers pays et institutions du monde entier pour encadrer les activités dans le domaine des sciences et des technologies. Les informations figurant dans cette base de données sont collectées et analysées par des experts juridiques venant de différents États membres, puis examinées et validées par le Comité d'évaluation composé d'experts juridiques représentant différentes régions et traditions juridiques. Les experts rassemblent et analysent des instruments juridiques pour déterminer les dispositions correspondant à des thèmes bioéthiques particuliers et à certains articles de la *Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme* (2005) et de la *Déclaration internationale sur les données génétiques humaines* (2003). Une fois validées, ces dispositions sont introduites dans la base de données, avec des renvois aux thèmes bioéthiques pertinents et aux articles correspondants des deux déclarations.

BASE DE DONNÉES 5 : CODES DE CONDUITE

Cette base de données contient un choix de codes de conduite relatifs à l'éthique des sciences et des technologies établis par des organisations professionnelles du secteur privé et du secteur public. Les dispositions de ces codes sont examinées en vue de dégager des principes communs à partir des critères établis dans une analyse provisoire des codes de conduite et des codes d'éthique. Une fois validées, ces dispositions sont introduites dans la base de données avec des renvois aux principes définis.

Les bases de données de GEObs sont enrichies en permanence afin de mieux rendre compte des infrastructures existant dans chaque État membre en matière d'éthique.



POUR PLUS
D'INFORMATIONS

Site web
de l'Observatoire
mondial d'éthique :

[www.unesco.org/
shs/fr/ehics/geobs](http://www.unesco.org/shs/fr/ehics/geobs)

Courriel :
geobs@unesco.org

L'éthique autour du monde

L'UNESCO organise une série de conférences itinérantes sur l'éthique dans différents pays afin :

- de fournir des informations sur les activités de l'UNESCO dans le domaine de l'éthique et de diffuser les résultats des travaux réalisés ; et
- d'établir des contacts avec les professionnels et les experts du pays organisateur de façon à échanger des informations, perfectionner les activités menées par l'UNESCO et créer un réseau réunissant les différents publics intéressés.

Les conférences sont organisées en collaboration avec les Commissions nationales pour l'UNESCO. Elles se déroulent généralement dans le cadre d'une journée. L'idée fondamentale est que chaque conférence présente une structure similaire, avec un programme identique pour la session du matin et un programme variable pour la session de l'après-midi ainsi que, éventuellement, pour la session du matin suivant. Le programme variable est établi en fonction des conditions et des besoins locaux. On examine avec les parties intéressées la question de savoir comment rendre le programme de la conférence le plus attrayant possible dans le pays, en associant des experts, des professionnels, des décideurs et d'autres groupes concernés.

Dans le cadre des activités approuvées au titre du Programme de l'UNESCO sur l'éthique des sciences et des technologies, plusieurs options peuvent être proposées pour le programme de la conférence :

- La conférence peut être l'occasion de discuter des modalités de la mise en œuvre des instruments internationaux et de leur incorporation dans les pratiques et législations nationales.
- Le débat peut être axé sur la mise en place, le développement et l'amélioration des programmes d'enseignement de l'éthique (voir la section consacrée au PEE).

- La discussion peut avoir pour objet de préciser les modalités d'établissement des comités nationaux de bioéthique ou de renforcer les activités des comités existants (voir la section consacrée à l'assistance aux comités de bioéthique).
- La conférence itinérante peut aussi être un moyen de favoriser le débat public sur les questions éthiques en associant à ce débat diverses parties prenantes, organisations et groupes d'individus.

À l'issue de la conférence, un projet de rapport est établi. Le rapport, une fois approuvé, est accessible sur le site web de la Division.



Les États membres sont invités à participer à ce programme de conférences itinérantes (pour les modalités de participation, voir le site web).

**POUR PLUS
D'INFORMATIONS**

Site web de la Division :
[www.unesco.org/
shs/fr/ehics](http://www.unesco.org/shs/fr/ehics)

Publications récentes importantes

*Éthique de l'utilisation de l'eau douce
(COMEST)*

*Éthique de l'environnement et politique
internationale*

*Éthique des sciences et des technologies :
Exploration des frontières des sciences et
de l'éthique*

*Guide n° 1 – Établir des comités de
bioéthique*

*Guide n° 2 – Les comités de bioéthique au
travail : procédures et politiques*

*Guide n° 3 – Éduquer les comités de
bioéthique*

Le clonage humain – questions éthiques

*Les nanotechnologies, l'éthique et les
politiques*

Éthique et politique des nanotechnologies

Le principe de précaution (COMEST)

L'enseignement de l'éthique (COMEST)



POUR PLUS
D'INFORMATIONS
SUR LES
PUBLICATIONS

Site web de la Division :
[www.unesco.org/
shs/fr/ethics](http://www.unesco.org/shs/fr/ethics)

Liens internet

Division de l'éthique des sciences et des technologies
www.unesco.org/shs/fr/ethics

Bioéthique

www.unesco.org/shs/fr/bioethics

Science et technologie

www.unesco.org/shs/fr/est

Assistance aux comités de bioéthique (ACB)

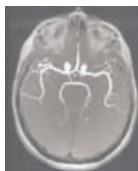
www.unesco.org/shs/fr/ethics/abc

Programme d'éducation en éthique (PEE)

www.unesco.org/shs/fr/ethics/eep

Observatoire mondial d'éthique (GEObs)

www.unesco.org/shs/fr/ethics/geobs



Contact

Division de l'éthique des sciences et des technologies
Secteur des sciences sociales et humaines
UNESCO

1, rue Miollis
75732 Paris Cedex 15
France

Tél. : +33 1 45 68 49 98
Fax : +33 1 45 68 55 15